

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emploi des personnes en situation de handicap : des annonces qui ne sont pas à la hauteur des enjeux

Si le gouvernement a tenu un discours volontariste sur l'emploi des personnes en situation de handicap ce mardi 5 juin, APF France handicap regrette néanmoins que les mesures annoncées restent très insuffisantes face au défi du chômage de masse des personnes en situation de handicap.

APF France handicap déplore le manque global d'ambition de ces annonces face à une double urgence : le chômage des personnes en situation de handicap qui est à son plus haut niveau historique (513 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap) et la sécurisation du financement de la politique d'emploi des personnes handicapées.

L'association retient cependant quelques mesures positives : le maintien du taux d'emploi des personnes en situation de handicap à 6%, la simplification pour les employeurs, une meilleure responsabilisation du secteur public et privé, des dispositions sur la formation et l'accompagnement des personnes.

A défaut de vision globale et en l'absence d'études d'impact, APF France handicap déplore la faiblesse des mesures présentées pour faire face au défi de l'emploi et du chômage des personnes en situation de handicap et à la sécurisation du financement de la politique d'emploi.

Si certaines annonces sont intéressantes, elles restent à compléter pour sécuriser les parcours de personnes vulnérables sur le marché du travail.

APF France handicap attend du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel des droits réels pour le développement des compétences et l'accès à la qualification des personnes en situation de handicap ou touchées par une affection de longue durée.

La sur-alimentation du compte personnel de formation ou un engagement renforcé du conseil en évolution professionnelle pour accompagner les parcours sont des mesures attendues par l'association qui demande également la garantie de droits supplémentaires aux proches aidants dont la situation n'est pas prise en considération à ce stade.

APF France handicap sera particulièrement attentive à la seconde partie de la réforme annoncée, qui portera sur l'offre de services, et à la volonté de mobilisation du droit commun pour accompagner davantage et plus efficacement les parcours.

Enfin, APF France handicap attend que le projet de loi Pacte inscrive le handicap au cœur de la responsabilité sociale des entreprises et de l'objectif de transformation et de croissance des entreprises. Car c'est bien globalement qu'il faut agir, le discours volontariste doit être suivi d'actes plus affirmés et plus ambitieux.

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann

evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37